

rains. M. Young était d'avis que le sujet ne relevait pas de sa compétence et il a refusé de s'expliquer.

Pourquoi approuverions-nous cette motion visant à la mise sur pied d'un comité des deux Chambres chargé de faire rapport de temps à autre sur ses observations et ses vues, de convoquer des personnes, d'exiger la production de documents et de dossiers, de tenir ses réunions pendant les ajournements de la Chambre, etc? Pour quelle raison cette requête a-t-elle été formulée? Il y a quelques instants, j'ai noté que le ministère emploie 70 fonctionnaires grassement rétribués—et d'autres sont en vue. C'est une organisation déjà complexe en elle-même. Pourquoi faudrait-il nommer un comité parlementaire mixte habilité à citer des témoins, à faire produire des documents et des dossiers, à se livrer à des recherches pour transmettre ensuite toutes ces données à un ministère qui est déjà en place pour s'acquitter de cette tâche? Je ne vois dans tout cela qu'un contrôle supplémentaire de notre économie.

Je n'ai jamais été très chaud pour les comités mixtes. Ils ont tendance à se faire autoritaires et à être difficiles à manier. Je ne pense pas que les recommandations faites jusqu'ici, même par des comités de notre propre Chambre des communes, aient été acceptées par le gouvernement, à moins que celui-ci n'ait eu auparavant l'intention bien arrêtée de le faire.

Je ne pense pas qu'un comité mixte obtiendra les réponses nécessaires. L'une des questions posées à M. Young revenait à ceci: Qu'a fait le ministère, sur la base des informations disponibles depuis déjà plusieurs mois, et selon lesquelles, grosso modo, 80 p. 100 des conventions collectives du Canada sont négociables en 1970?

Je voulais savoir quelles mesures ont été prises compte tenu du fait que les syndicats ont repoussé la demande de restrictions des salaires faite par le ministre. Je ne crois pas qu'aucun comité mixte ou tout autre comité parlementaire puisse traiter de cette question à la satisfaction soit des députés soit du ministre. J'aimerais savoir si le comité qu'on doit créer aurait le pouvoir de demander au ministre des Finances (M. Benson) de comparaître devant lui pour lui expliquer la politique gouvernementale vis-à-vis de l'un des problèmes liés au logement: le maintien de la taxe sur les matériaux de construction.

Nous avons posé des questions en ce sens au comité, comme le ministre le sait, et la réponse faite par M. Young à ce sujet a été extrêmement vague. Je m'efforce de comprendre pourquoi nous voudrions créer un nouveau comité chargé de suivre l'inflation et de l'escalade du coût de la vie, tout en laissant

[M. Skoreyko.]

dans les statuts une taxe qui touche directement à l'une des plus importantes industries du Canada. Pour moi, cela n'a pas de sens.

En 1969, l'industrie de la construction domiciliaire a signalé une hausse de coût de 6.9 p. 100. Si le ministre a l'intention de prendre d'importantes mesures pour réduire les coûts, il devrait aborder sa tâche étape par étape. J'ai déjà demandé au ministre—si je ne l'ai pas fait, je m'en excuse, je me suis peut-être adressé à M. Young—s'il nous dirait, au cas où le ministre ne serait pas prêt à laisser la concurrence le soin de stabiliser les marchés, pourquoi le gouvernement s'opposait à l'établissement immédiat de contrôles sur les salaires et sur les prix, comme cela s'était fait en temps de guerre, pendant quatre ou cinq ans ou jusqu'à ce que l'économie se fût stabilisée.

• (5.50 p.m.)

Pour ma part, je ne trouve rien à redire à une telle mesure. Les choses se sont assez bien passées pendant la dernière guerre et les années 40. Elle assurerait au moins une chose à la population canadienne, y compris le monde des affaires et les travailleurs, c'est que le prix des marchandises serait stable pendant une période donnée. Les hommes d'affaires auraient l'assurance d'une stabilité convenable de leurs bénéfices pendant la même période. Il y aurait un contrôle des loyers, du prix des terrains et des habitations. Je ne vois pas ce qu'on peut opposer au contrôle obligatoire des salaires et des prix.

La mise en application d'un tel programme serait sans doute difficile, mais ce ne serait pas plus difficile que d'essayer d'administrer un ministère de ce genre, surtout que les syndicats ouvriers ont répondu non aux demandes d'auto-discipline du ministre. Bien qu'elles n'aient pas dit non, les entreprises elles, ont cependant fait peu de chose.

Je ne crois pas que le gouvernement ait raison de s'immiscer dans les affaires privées des sociétés. Je ne crois pas non plus qu'il faille échafauder une bureaucratie faite de prétendus tigres de papier, sous prétexte de conférer à l'économie un semblant de stabilité. J'ai ici un article tiré du *Province* de Vancouver. En voici un extrait:

Si le citoyen moyen, au sortir de l'année 1969, avait l'impression que le gouvernement fédéral n'avait pas réellement contribué à le protéger de l'exploitation des entreprises commerciales et des vicissitudes de la vie, il n'était pas, ma foi, si loin de la vérité.

Mais le gouvernement compte prendre sous peu toute une série de mesures qui cadrent bien avec la révolte du consommateur, le tollé général contre la pollution du milieu et la hantise de la spirale inflationniste.

Et pourtant, à l'aube de 1970, les Canadiens ont devant eux cette simple liste: